

Date de convocation : 29 septembre 2022    Conseillers en exercice : 23    Nombre de présents : 19    Nombre de votants : 22

**Présents :** Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Nicolas Bodennec, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Jean Didou, Denis Saout, Claudie Péron, Morgan Azou, Florence Bihan, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Florent Cardinal à Jean-Luc Moisan, Magalie Kersauzon à Nicolas Bodennec, Léna Tanguy à Claudie Péron.

**Absent excusé :** Goulven Pengam

**Président de séance :** Éric Le Bour

**Secrétaire de séance :** Maïwenn Morvan

**Délibération n° D.72.2022**  
**Culture – Fixation des tarifs de vente des CD**

Madame Catherine Gourmelon, adjointe à la culture, expose au Conseil municipal :

1/ Que le désherbage est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la charte des collections ;

2/ Qu'afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier ;

3/ Que dans le cadre des opérations de désherbage à la médiathèque, des tarifs ont été fixés par délibération en date du 14 mai 2019. Aucun tarif n'avait été prévu pour la vente des CD ;

4/ Qu'il est proposé au Conseil municipal de fixer à 1€ le prix de vente d'un CD simple et à 2 € le tarif de vente d'un CD double ;

Madame l'adjointe entendue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **FIXE à 1 € le tarif de vente des CD et à 2 € le tarif de vente des CD double, dans le cadre des opérations de désherbage réalisées par la médiathèque.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission en préfecture  
et de sa publication sur le site  
internet de la Ville le : 20.10.2022

La secrétaire de séance,  
Maïwenn Morvan



Le Maire,  
Éric Le Bour

